

# AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

**Objet :** Mise en concurrence pour la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque de pâtisserie, traiteur et vente de boissons alcoolisées et non-alcoolisées sur le Saint-Jean à la Roquette-sur-Siagne

**Cadre juridique :** ordonnance n°2017-562 du 19/04/2017 relative à la propriété des personnes publiques, articles L2122-1-1 et suivants du CG3P.

**Nom et adresse de la personne publique :** Mairie de la Roquette sur Siagne  
Service des Affaires générales  
630, chemin de la commune – CS 23100  
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

**Description de l'espace public mis à disposition :** Parking Saint Jean - avenue de la République –  
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

**Redevance :** L'occupation du domaine public est consentie moyennant une redevance fixée à :

- 0,35 € / m<sup>2</sup> / jour pour l'installation permanente (kiosque + store)
- Si nécessaire raccordement aux fluides 4€/jour

**Conditions d'exploitation :** l'occupation est admise uniquement pour l'installation et l'exploitation d'un kiosque « pâtisserie – traiteur – boissons alcoolisées et non alcoolisées » sur une superficie maximale de 30 m<sup>2</sup>.

**Durée :** La mise à disposition est égale à un an renouvelable deux fois par période de 12 mois soit jusqu'au 31 juillet 2026.

## **Dossier de candidature :**

Le dossier sera rédigé en français.

Il sera impérativement composé :

- D'une lettre de motivation comprenant une description de l'expérience professionnelle en restauration et du savoir-faire du candidat ainsi que ses coordonnées complètes : nom, prénom, domicile, profession, numéros de téléphone fixe et portable, adresse email ;
- D'une photocopie de la pièce d'identité du candidat ;
- D'une photocopie de la carte de commerçant permettant l'exercice d'activités non sédentaires ;
- D'un extrait d'inscription au registre du commerce et/ou des métiers (Kbis de moins de 3 mois) ;
- D'une attestation d'assurance en responsabilité civile se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires ;
- D'une copie de la déclaration d'activité auprès de la Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation ;
- D'une copie de la licence 3 pour les boissons alcoolisées (pour la vente à emporter exclusivement) ;
- D'une copie de la formation hygiène alimentaire ;
- Du cahier des charges daté et signé ;
- Du projet d'activité commerciale suivant :
  - Un texte expliquant le concept proposé par le commerçant qui devra comporter le détail des produits et menus proposés, en y intégrant les prix, et en indiquant les fournisseurs choisis par le pétitionnaire, actions de communications envisagées, actions mises en œuvre dans une démarche de développement durable etc... ;
  - la qualité du projet dans son ensemble et comportant photos et/ou plans de l'infrastructure de vente permettant d'apprécier ses dimensions et ses qualités esthétiques ;
  - Une étude financière ;

- Les horaires et jours d'ouverture proposés ;

Le candidat pourra apporter toute information complémentaire qu'il juge utile pour la bonne compréhension de son dossier.

**Tout dossier incomplet sera considéré nul et ne pourra être pris en compte pour l'attribution d'un emplacement sur le domaine public.**

**Dépôt des candidatures :**

Date limite de réception des candidatures : 19 juillet 2023 à 12h00.

Le dossier sera remis sous pli cacheté à l'adresse suivante :

Mairie de la Roquette sur Siagne  
Service affaires générales  
630, chemin de la commune – CS 23100  
06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE

L'enveloppe contenant les documents devra porter les mentions suivantes : "Appel à la concurrence pour l'occupation du domaine public par un commerce ambulancier – base de loisirs - NE PAS OUVRIR".

**Critères de sélection :**

- Qualité de l'offre culinaire : 40 %
- Qualité du projet commercial : 40 %
- Viabilité économique du projet : 10 %
- Pertinence technique du projet : 10 %

**La commune se réserve le droit de ne choisir aucun candidat.**

La commune informera de son choix par mail ou courrier simple l'ensemble des candidats, qu'ils soient retenus ou non.

Le candidat retenu recevra notification de la convention autorisant l'occupation temporaire du domaine public.

**Contact :**

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter :

Mme Christine MARUNCEAC  
Services des Affaires Générales  
630, chemin de la commune  
CS 23100  
06110 LA ROQUETTE SUR SIAGNE  
Tel : 04 92 19 45 02

[affairesgenerales@laroquettesursiagne.com](mailto:affairesgenerales@laroquettesursiagne.com)

Publicité faite sur le site internet de la mairie : [www.laroquettesursiagne.com](http://www.laroquettesursiagne.com)

**Le dossier de candidature est à retirer sur place ou par mail auprès du service des affaires générales de la Mairie à l'adresse fixée précédemment à la rubrique « contact »**

**Conditions d'attribution :**

L'attribution de l'emplacement reviendra au candidat ayant obtenu la meilleure note.